



La lutte contre le harcèlement mérite mieux que la police dans les classes

COMMUNIQUÉ

Mardi 19 septembre, la police s'est vue autorisée, par la direction de l'établissement, à arrêter un élève de 14 ans dans sa salle de classe.

Si les faits très graves qui lui sont reprochés, rendent parfaitement légitime l'intervention de la justice, la méthode est, elle, inacceptable. Il n'y avait ni nécessité ni urgence à surgir dans une salle de classe, au risque de traumatiser des élèves de 14 ans, pour procéder à cette arrestation.

Pire, ce que nous espérons n'être qu'un dérapage de la police et de la direction de l'établissement, se retrouve justifié par le ministre de l'Éducation nationale et du porte-parole du gouvernement.

Est-ce donc cela la réponse rapide du ministre à la défaillance coupable d'un rectorat ? Est-ce donc cela la vision que se fait ce gouvernement de la lutte contre le harcèlement dans le cadre scolaire ?

Lutter contre le harcèlement à l'École (et en dehors, car c'est un problème qui dépasse ce seul cadre), c'est permettre qu'elle joue pleinement son rôle d'éducation, par une vraie politique de prévention, en particulier contre les discriminations (racisme, sexisme, LGBTQUI phobies) qui en sont souvent la cause. C'est former l'ensemble des personnels au contact des élèves, à mieux repérer collectivement les situations de harcèlement et à y répondre. C'est faire en sorte, pour cela, que les équipes éducatives ne manquent plus de psychologues de l'Éducation nationale, de CPE, d'assistant-es d'éducation et de personnels sociaux et de santé, comme actuellement.

Enfin, lutter contre le harcèlement en milieu scolaire (phénomène grave et trop longtemps nié) mérite mieux qu'un plan de communication. Surtout, ce n'est définitivement pas faire « un exemple » à travers l'intervention de la police en plein milieu d'un cours pour cacher l'impuissance de l'institution !

Montreuil, le 21 septembre 2023